

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Ketia Dorcent](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a5330d63ff0211a7b01a8b24>

Date d'obtention : 2024-04-11 17:36:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes préliminaires sont claires. Dans un premier temps, il faut parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Ensuite on évalue l'incident pour ensuite vérifier l'information. à la lumière des informations obtenues, on peut parler au jeune investigateur ou contacter le service de police si on estime que l'incident pourrait être un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut toujours enclencher l'application de la méthode sexto en remplissant la grille d'évaluation de l'incident lorsqu'il y a un partage d'image de genre de pornographie juvénile.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Aucune